

SOCIETE EN FINLANDE**INTRODUCTION**

La Finlande ne représente pas en soi une fiscalité particulièrement avantageuse, contrairement aux sociétés présentées dans nos juridictions principales. Ainsi, l'incorporation dépend d'avantages étudiés et de conditions particulières liés soit à votre situation personnelle soit à votre activité, notamment des impératifs imposés par vos clients ou fournisseurs. L'étude de votre dossier confirmera l'intérêt d'y procéder. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter pour un RDV.

ECONOMIE

La Finlande a d'abord été touchée par l'effondrement de l'Union Soviétique. Le pays a alors revu sa politique de commerce extérieur afin de favoriser les échanges avec l'Union Européenne. Durablement excédentaire, le commerce extérieur joue un rôle important dans l'économie du pays. La Finlande a réussi à atteindre des niveaux de croissance et de développement tels qu'elle est aujourd'hui l'un des pays les plus riches du monde.

FISCALITE

L'État finlandais a pris des mesures fiscales pour modifier son économie et attirer des investisseurs étrangers. La réforme fiscale finlandaise de 2005 a abaissé le taux d'imposition des entreprises, le ramenant à 26%. Ce taux est largement inférieur à la moyenne des pays de l'UE

Conformément au droit communautaire, la libre circulation des capitaux est la règle.

Les investisseurs étrangers se voient proposer de nouvelles aides financières sur les exercices 2009 et 2010, notamment un taux d'amortissement doublé pour l'acquisition de certains bâtiments ou machines.

TYPES DE SOCIETES

Il existe plusieurs types d'entreprises pour les investisseurs étrangers :

- Société à responsabilité limitée (Oy)
- Société anonyme (osakeyhtiö, Oyj)
- Société en nom collectif
- Petite société privée, généralement un exploitant individuel
- Succursale d'une société étrangère

La Oy est le statut d'entreprise le plus courant des moyennes et grandes entreprises. Elle est généralement utilisée par les entreprises étrangères pour s'implanter dans le pays.

COMPTABILITÉ

En conformité avec les pratiques standards dans l'UE, les sociétés doivent s'enregistrer et soumettre des comptes annuels aux autorités réglementaires. Des audits annuels sont obligatoires pour les sociétés plus grandes.

TARIFS, DÉLAIS

Taux d'imposition	Impôt sur les bénéfices : 26% Taxe sur les plus-values : 28% Taxe sur les royalties : 28% Taxe sur les intérêts : 28% Revenus des entreprises étrangères : 26% Taxe sur les dividendes : 28% TVA : 23%
Société recommandée	Oy , Société à Responsabilité Limitée Privée
Capital social minimum	2.500 € entièrement libérés à la création
Actionnaires	Un associé minimum
Actionnaires étrangers	Oui A noter que pour chaque directeur extérieur à l'UE, il doit y avoir un directeur résident de l'UE De plus, si la société nomme un gérant, il doit être résident de l'UE
Holding étrangère	Oui
Obligations légales	Commissaire aux comptes obligatoire si le chiffre d'affaires est supérieur à 200.000 €, le total bilan supérieur à 100.000 € et si la société comporte au moins 3 salariés
Création de la société, ouverture d'un compte bancaire, immatriculation à la TVA	6.220 € hors TVA
Délai	3 à 4 semaines à compter de la réception de tous les documents
Siège social	Domiciliation commerciale, transfert de téléphone, fax et courrier Coût : 290 € par mois Cotisation de 200 € pour les frais d'installation, la fourniture de l'enseigne, l'ouverture de la ligne et les frais administratifs. Possibilité de disposer d'un bureau physique (tarifs variant selon la demande)
Comptabilité	Bilan comptable annuel, annexes et rapports de gestion obligatoires, sur la base d'un nombre estimé de factures mensuelles et d'une prévision du chiffre d'affaires annuel. Coût : 300 € par mois Les frais pour les plus grandes sociétés peuvent varier.

NOTRE INTERVENTION

Nos consultants assurent l'intégralité du suivi jusqu'au démarrage effectif de votre activité. Nous intervenons à plusieurs niveaux dans la création de votre société en Finlande :

- Rédaction des différents actes juridiques et enregistrement de la société
- Obtention de tous les documents certifiés et notariés
- Accompagnement à chaque étape et suivi de votre dossier
- Assistance et conseil personnalisé
- Ouverture du compte bancaire

France Offshore offre également la possibilité de gérer l'intégralité des démarches à distance et vous permet ainsi de ne pas vous déplacer.

COMMENT PROCÉDER ?

Dans un premier temps, nous vous recevons pour une consultation gratuite dans nos bureaux parisiens afin de faire un point de votre situation et déterminer la juridiction qui vous convient le mieux.

A la suite de cet entretien, un devis vous est présenté.

Nous lançons la procédure de création de la société dès réception de tous les documents nécessaires.

Notre cabinet se situe à l'adresse suivante :

France Offshore
52, avenue Victor Hugo
75016 Paris
Tel. 01.43.73.29.20